



RAPPORT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2017



RAPPORT RELATIF À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

I | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS

A/ BILAN CARBONE D'UNE ENTREPRISE	4
B/ CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE POUR COMPTE PROPRE	5
C/ RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE PAR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX	6

II | POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

A/ INTÉGRATION DES ENJEUX ESG ET CLIMAT DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	7
B/ PROCESSUS D'INVESTISSEMENT	8
C/ PRISE EN COMPTE DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION	8

III | ÉVALUATION ESG ET CARBONE

A/ PÉRIMÈTRE DE NOTATION ESG ET CARBONE DU PORTEFEUILLE	10
B/ ÉVALUATION ESG DU PORTEFEUILLE	11
C/ ÉVALUATION CARBONE DU PORTEFEUILLE	12
D/ POLITIQUE D'ENGAGEMENT POUR INFLUENCE	15
E/ PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES POUR 2018-2020	15

ANNEXES

A/ MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG DU PORTEFEUILLE	16
B/ MÉTHODOLOGIE DE NOTATION CARBONE D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS	20

LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (TECV)

ENJEUX, OBJECTIFS, CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

L'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), incite les entreprises à prendre en compte et à s'appropriier progressivement les enjeux liés au changement climatique, et à intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans l'exercice de leurs activités de production ou de service.

Cette loi s'inscrit dans le prolongement de la loi Grenelle 2, mais va plus loin en prenant en compte les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les activités qui constituent le cœur de métier des entreprises. Cela se traduit pour les investisseurs institutionnels, tel que Société Générale Insurance⁽¹⁾, par l'intégration dans la politique d'investissement de critères ESG et carbone conditionnant le choix ou l'arbitrage d'actifs détenus en portefeuille.

L'objectif de ce rapport est d'expliquer :

- Comment Société Générale Insurance évalue les impacts environnementaux liés à l'exercice de ses activités pour compte propre, mesure et réduit les émissions de carbone qui en résultent.
- Comment Société Générale Insurance prend en compte dans sa politique d'investissement les enjeux ESG et climat et gère les risques physiques et de transition liés au climat.

- Comment Société Générale Insurance évalue la note ESG et carbone de ses actifs en portefeuille, les émissions de CO₂ induites par la gestion de ses actifs et la contribution de cette politique d'investissement aux objectifs internationaux et nationaux en matière climatique et de transition énergétique.

M. Denis Baupin, rapporteur de la loi TECV, souligne : « *la transition vers une économie bas-carbone n'est possible qu'à condition de pouvoir financer cette transformation profonde. Cela suppose que le secteur financier se déplace massivement de l'économie carbonée vers celle qui l'est beaucoup moins et investisse dans les solutions qui facilitent cette décarbonation* ».

Au côté de la Fédération Française des Assurances et de sa maison mère, Société Générale, Société Générale Insurance s'engage en faveur d'un développement durable et d'une croissance verte, dans le respect des droits humains fondamentaux.

Par la gestion de ses actifs financiers, Société Générale Insurance dispose d'un levier qu'elle peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile. Elle peut ainsi lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à une croissance durable à faible émission de carbone.



(1) Par Société Générale Insurance, il faut entendre dans ce rapport le périmètre constitué par les entités françaises du groupe Sogécap : Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie.

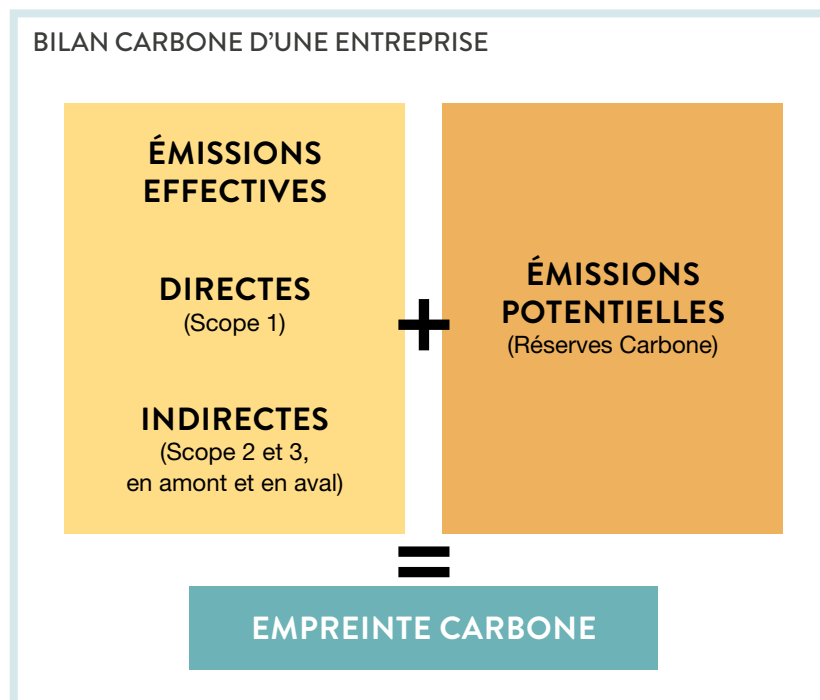
I | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITÉS

POUR COMPTE PROPRE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INSURANCE ET MESURE DES ÉMISSIONS DE CARBONE QUI EN RÉSULTENT

Afin de déterminer l'empreinte carbone de Société Générale Insurance, il convient tout d'abord de mesurer les ressources consommées et émissions de CO₂ générées par les activités de l'entreprise.

A BILAN CARBONE D'UNE ENTREPRISE

Le bilan carbone ou empreinte carbone d'une entreprise peut se présenter comme suit :



On distingue différents types d'émissions de carbone produites par une entreprise :

► **Celles liées aux émissions effectives, directes (scope 1) ou indirectes (scope 2) :**

On parle d'**émissions directes, ou de scope 1**, lorsque l'on considère les émissions de carbone liées à des consommations fossiles par une entreprise pour son fonctionnement. Exemples : pétrole, fuel, charbon, gaz, consommés directement par une entreprise...

- **Le scope 1 inclut également les émissions carbonées potentielles** correspondant à la combustion future par une entreprise de réserves fossiles qu'elle détient aujourd'hui mais ne consomme pas encore. Exemples : stocks de charbon, de pétrole, réserves de gaz...

Les informations sur les réserves détenues ne sont pas toujours disponibles, et donc prises en compte.

- **Le scope 2 concerne les émissions indirectes de carbone** qui sont issues d'énergies consommées provenant d'autres entreprises. Exemples : achat par l'entreprise de vapeur ou de froid auprès du chauffage urbain, d'électricité...

► **Et celles liées à des émissions indirectes en amont du processus de production d'une entreprise, ou en aval (scope 3) :**

- Exemple d'émissions en amont : biens et services consommés par des fournisseurs.
- Exemple d'émissions en aval : transport et distribution de produits issus de l'entreprise.
- **Les données relatives au scope 3** restent très limitées, en particulier celles des États.

B CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE POUR COMPTE PROPRE

LES ÉMISSIONS POUR COMPTE PROPRE REGROUPENT LE SCOPE 1 ET 2

Chaque année, Société Générale Insurance recense les consommations de ressources nécessaires à son fonctionnement en tant qu'entreprise, et calcule ses émissions de CO₂ pour compte propre.

Ce recensement a lieu au cours d'une campagne de collecte des données environnementales, permettant de déterminer le niveau des émissions de CO₂ au global et son évolution. Le suivi de différents indicateurs permet de s'assurer que les actions mises en œuvre et leurs résultats sont en phase avec les objectifs de réduction d'émissions de CO₂ pris par le groupe Société Générale.

LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, À LA SUITE DE LA COP 21, S'EST ENGAGÉ À :

- **Réduire de 25 % ses émissions de CO₂ pour compte propre entre 2015 et 2020** (sur la base des consommations constatées au cours de l'exercice 2014).
- Cet engagement de réduction des émissions directes et indirectes de CO₂ est couplé à une gestion responsable des achats contribuant à valoriser les entreprises qui ont pris et mettent en œuvre des engagements RSE.

BILAN SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INSURANCE POUR L'EXERCICE 2017

Les consommations 2017 sont comparées à celles de 2016, et concernent les trois sites en France de Société Générale Insurance :

- Surface occupée : 23 383 m² (22 933 m² en 2016), soit +2 %.
- Nombre total d'occupants : 2 192 (1 983 en 2016), soit +10 %.

Utilisation durable des ressources :

- Consommation d'eau totale : 13 703 m³ (versus 12 832 m³ en 2016), soit +6,7 %.
- Consommation d'eau totale par occupant : 6 m³ (versus 7 m³ en 2016), -16 %.
- Consommation totale nette d'énergie : 6 201 582 kWh (versus 5 774 918 kWh en 2016), soit +7 %.
- Consommation totale nette d'énergie par occupant : 2 829 kWh (versus 2 918 kWh), soit -3 %.
- Consommation d'eau glacée utilisée pour la climatisation : 562 056 kWh (versus 286 023 kWh), soit +96 %.

- Consommation d'eau surchauffée ou vapeur pour le chauffage urbain : 496 246 kWh (versus 1 061 093 kWh en 2016), soit -53 %.
- Quantité totale de papier utilisée : 354 T (versus 399,04 T), soit -11 %.
- Quantité totale de papier reprographique par occupant : 63,6 kg (versus 98,8 kg), soit -35 %.
- ▶ **Les émissions totales de CO₂ (scope 2) se sont élevées en 2017 à : 484 T équivalent CO₂ (versus 625 T) soit -22,5 % par rapport à 2016.**

C RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE PAR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX

Depuis septembre 2015, plus de 800 collaborateurs de Société Générale Insurance sont réunis au sein de la Tour D2 située sur le parvis de la Défense. La tour D2, propriété de Société Générale Insurance, héberge plus de 4 000 occupants au total et a obtenu en 2017 la certification BREEAM In-Use, niveau Very Good.

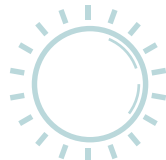
Doublement certifiée HQE et BREEAM, la Tour D2 présente de nombreux atouts environnementaux :

- Tour conçue pour dépenser un minimum d'énergie grâce à une bonne enveloppe thermique et des systèmes techniques performants.
- Taux de surface vitrée de la façade limité à 39 %, permettant une maîtrise des consommations de climatisation, tout en captant suffisamment la lumière naturelle, et les apports thermiques l'hiver.

- Exo-structure en acier permettant lors de sa déconstruction un recyclage important, comparativement à des constructions classiques avec structure en béton.
- Vitrages les plus transparents possible, avec une transmission élevée pour assurer un éclairage naturel confortable.

L'évaluation des émissions de CO₂ pour compte propre de Société Générale Insurance et l'identification d'actions visant à réduire ses consommations de ressources et ses émissions de CO₂ ont contribué à une meilleure maîtrise des consommations, une plus grande efficacité énergétique, et une réduction des émissions de CO₂.

Cependant pour les investisseurs institutionnels tels que Société Générale Insurance, la politique d'investissement constitue un autre levier d'action significatif en faveur du climat.



II | POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX ESG ET CLIMAT, ET INTÉGRANT LA GESTION DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION LIÉS AU CLIMAT

Au 31/12/2017, le périmètre analysé est de 84 Md€ correspondant au portefeuille des supports en euros. Une gestion responsable de ces encours financiers, et l'orientation ESG donnée à la politique d'investissement, permettent à Société Générale Insurance d'agir en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.

Dans le sillage de sa maison mère, Société Générale, Société Générale Insurance a pris différents engagements sociétaux qui se traduisent dans sa politique d'investissement.

A INTÉGRATION DES ENJEUX ESG ET CLIMAT DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INSURANCE S'ARTICULE AUTOUR :

- De chartes et principes tels que les dix principes fondamentaux du Pacte Mondial de l'ONU, invitant les entreprises à se développer et à agir de façon responsable, à prendre une part active au développement durable.
- De politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles formalisées par Société Générale :
 - liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
 - liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;

- politiques couvrant 12 secteurs d'activité dans lesquels le groupe Société Générale joue un rôle actif (Barrages et énergie hydroélectrique, Centrales thermiques, Centrales thermiques au charbon, Défense, Mines, Navires de commerce, Nucléaire civil, Pétrole et gaz, Huile de palme, Exploitation forestière et Agriculture, Pêche et Agroalimentaire) et une politique sur la Biodiversité.
- D'engagements, tels que ceux pris lors de la COP 21, d'agir en faveur du climat en alignant ses activités d'ici 2020 sur la trajectoire de l'agence internationale de l'énergie visant à limiter à 2 degrés le réchauffement climatique.

EN 2017, LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE A PRIS DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS

- Contribution au financement de la transition énergétique.
- Exclusion des investissements dans les activités liées au charbon, à son extraction (mines), et à son exploitation (centrales thermiques à charbon).

B PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Depuis 2017, la politique d'investissement mise en œuvre par Société Générale Insurance intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui orientent la sélection des titres choisis, leur maintien en portefeuille, ou leur exclusion.

- Désengagement du secteur des sables bitumineux dans le monde et du pétrole en arctique.
- Réduction de 25 % des émissions de CO₂ par collaborateur à horizon 2020.

Aux côtés de la notation crédit et de la notation financière, la note ESG d'un émetteur est désormais intégrée dans la décision d'investissement. La méthode d'évaluation ESG retenue, partagée avec Amundi, repose sur une notation allant de A à G. Les actifs A sont les mieux notés, et ceux notés G sont les moins bien notés.

C PRISE EN COMPTE DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION

L'accélération du changement climatique et du réchauffement de la planète est susceptible d'être porteur à moyen et long terme de nouveaux risques physiques et financiers pour de nombreux pays et entreprises. Le risque climatique est connu depuis longtemps et pris en compte par les assureurs dommages. Ils l'ont intégré dans la gestion de leurs risques, qui lorsqu'ils deviennent trop lourds à porter seul, sont partagés avec d'autres assureurs sous forme de pool d'assurance ou au moyen de la réassurance. Cette gestion permet à l'assureur dommages d'être moins exposé et de limiter les impacts financiers.

La loi TECV incite les investisseurs institutionnels, dont les assureurs, à mieux s'y préparer en identifiant ces risques et en les évaluant pour mieux les gérer. **Les assureurs doivent désormais expliquer comment ces nouveaux risques sont pris en compte, quelles actions ils mettent en œuvre pour en évaluer et en limiter les conséquences financières, et pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.**

Les **nouveaux risques** sont de différents ordres :

- **Risques financiers liés à la dépréciation des actifs** (renchérissement de l'extraction des combustibles fossiles liés à l'extinction progressive des réserves, ou à la difficulté de les exploiter).
- **Risques de réputation et d'image** résultant des pollutions occasionnées par l'exploitation, le transport et la consommation d'énergies fossiles.
- **Risque réglementaire** en l'absence de réponse aux exigences légales.

Mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles permet d'appréhender l'exposition à ces risques de transition et d'y apporter des réponses concrètes.

L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités des entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille.

SENSIBILITÉ AUX RISQUES CLIMATIQUES

En assurance vie épargne, les actifs adossant les supports d'épargne en euros sont majoritairement investis en titres obligataires. Ces titres sont majoritairement des titres émis par les États et les établissements des secteurs publics de l'OCDE, peu sensibles aux risques climatiques.

En assurance dommages, l'activité est plus sensible aux risques climatiques et donc au risque de changement climatique.

Exposition aux couvertures de risques physiques commercialisées par Société Générale Insurance :

- Les risques climatiques couvrent les événements dits « TGN » (Tempêtes, Grêle, Neige) ainsi que les événements de type Catastrophes Naturelles (Inondations, Sécheresses, etc.).
- Les principaux produits commercialisés par Société Générale Insurance et impactés par les risques climatiques sont l'assurance Automobile (chiffre d'affaires 2017 de 101 M€) et l'assurance Multirisques Habitation (chiffre d'affaires 2017 de 149 M€). Le chiffre d'affaires total en assurance dommages est de 554 M€ à fin 2017.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE DOMMAGES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INSURANCE

Ce risque est suivi et maîtrisé, notamment au travers de la politique de souscription, de la politique de provisionnement et de la politique de réassurance, approuvées en Conseil d'administration.

La prise en compte dans la tarification et la limitation à un an des engagements contractuels vis-à-vis des assurés, limite le risque climatique récurrent. La tarification prend en compte différents critères, tels que la situation géographique du bien assuré ou bien encore le type de bien lui-même (maison ou appartement). Elle est réévaluée chaque année en fonction de la sinistralité observée.

Les risques climatiques font l'objet d'un suivi à travers des analyses statistiques mensuelles des coûts et fréquence de sinistres. Ce suivi, présenté régulièrement à la Direction générale et au Conseil d'administration, permet de détecter d'éventuelles dérives de sinistralité.

En ce qui concerne le caractère non récurrent des événements climatiques, les risques sont couverts par des couvertures de réassurance.

En l'occurrence, afin de limiter son exposition annuelle, Société Générale Insurance souscrit :

- Un traité de réassurance des Catastrophes Naturelles auprès de la Caisse Centrale de Réassurance (notation AA et garantie illimitée de l'État) ;

- Un traité de réassurance pour les événements climatiques (hors Catastrophes Naturelles) avec des réassureurs du marché. Le traité est calibré pour couvrir un événement ayant une période d'occurrence d'une fois tous les 200 ans. Les réassureurs retenus disposent d'un rating minimum, équivalent au rating « A- » selon le classement Standard & Poor's, et les principaux réassureurs ont des ratings élevés.

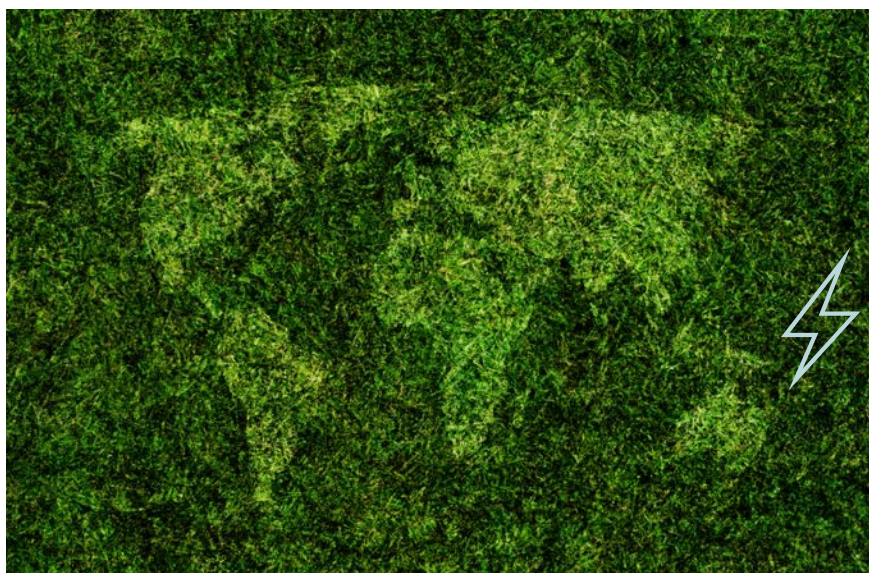
La politique interne limite la concentration par réassureur. Le dispositif de réassurance est revu chaque année, il est approuvé par le Conseil d'administration.

PRISE EN COMPTE DANS LE CAPITAL DE SOGESSUR, COMPAGNIE D'ASSURANCE DOMMAGES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INSURANCE

Le niveau des fonds propres de Sogessur tient compte du besoin en fonds propres lié au risque climatique. Ce risque est également pris en compte dans le cadre du processus annuel d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ou ORSA, pour *Own Risk and Solvency Assessment*) via des stress tests spécifiques incluant ce type d'événement.

L'objectif est de vérifier l'adéquation de la politique de gestion des risques de l'entreprise avec son appétit pour le risque sur l'horizon de son *business plan*.

Les résultats et conclusions sont validés en Conseil d'administration et communiqués à l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).



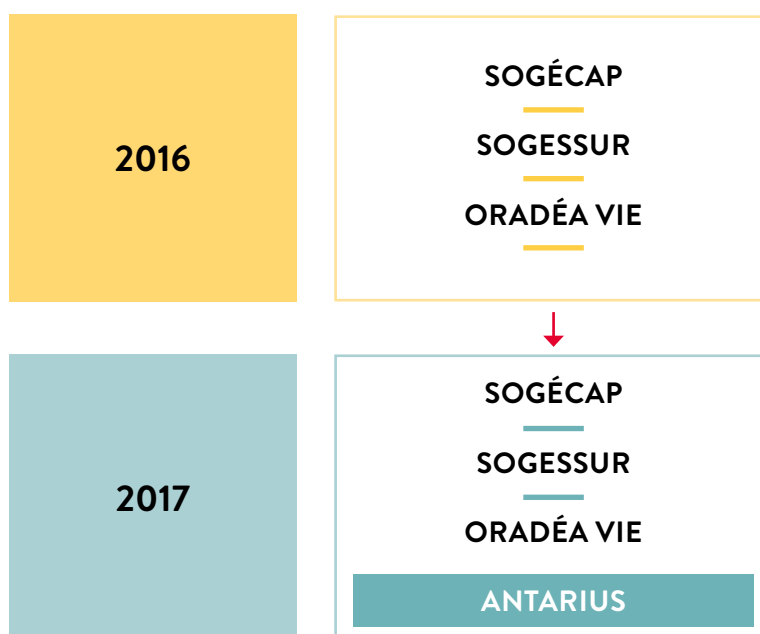
III | ÉVALUATION ESG ET CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS

L'évaluation ESG et carbone du portefeuille à fin 2017 doit permettre de mesurer les avancées par rapport à fin 2016, tant en terme de périmètre couvert que de types d'actifs évalués. Un des progrès significatifs au-delà de l'élargissement du périmètre noté, concerne la notation des émetteurs souverains constituant une part importante du portefeuille.

Cette évaluation a été confiée à la société Amundi, principal gestionnaire d'actifs de Société Générale Insurance, sur la base des méthodes qu'elle a développées.

A PÉRIMÈTRE DE NOTATION ESG ET CARBONE DU PORTEFEUILLE

L'évolution du périmètre noté à fin 2017 *versus* fin 2016 peut se schématiser ainsi :



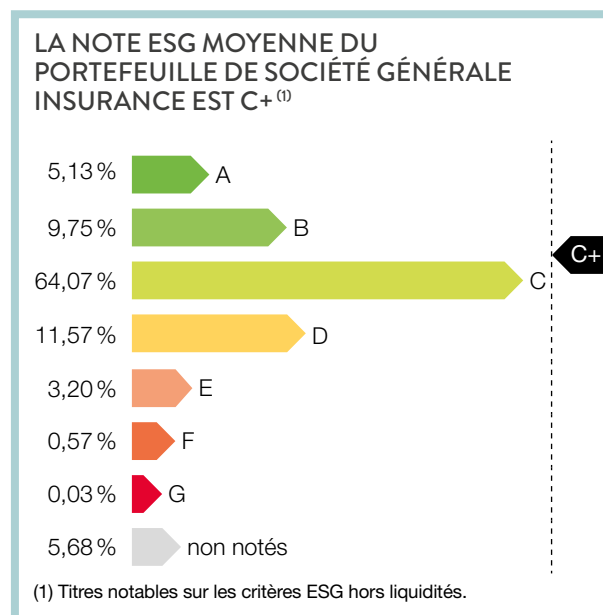
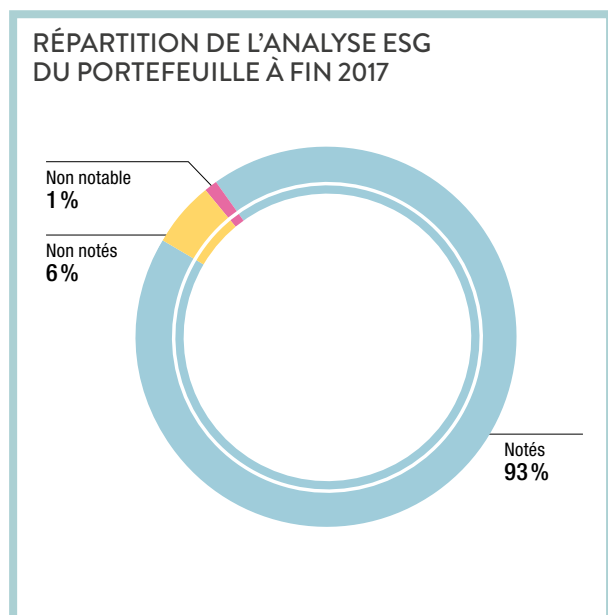
Au 31/12/17, le montant analysé s'élève à 84 Md€, comparativement à des encours analysés de 75 Md€ à fin 2016.

Le taux de couverture de l'analyse du portefeuille est ainsi de plus de 93%. Les 7% restants concernent des

actifs ou OPC (Organisme de placement collectif) pour lesquels l'absence de données ESG et Carbone ne permet pas de les noter (cf. non notés).

B ÉVALUATION ESG DU PORTEFEUILLE

L'objectif que s'est fixé Société Générale Insurance est d'être au moins aussi bien noté que l'indice benchmark, et de se positionner au moins au niveau C+.



Poids de l'encours noté/notable : cette mesure correspond à la part des émetteurs pour lesquels des données carbone sont disponibles, rapportée à l'ensemble des émetteurs (publics et privés).

COUVERTURE DE L'ANALYSE ESG

Nombre d'émetteurs	697
Montant total des encours analysés (M€)	84 536
Montant total des encours notables (M€)	83 644
Montant total des encours notés (M€)	78 893
% du portefeuille noté ESG	93,33%

Les émetteurs les mieux notés, en catégorie A, représentent 5,13% des actifs notés.

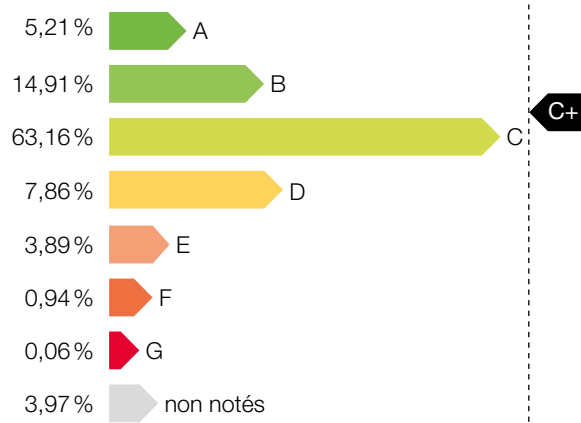
Ceux non notés comptent pour 5,68%, ceux à exclure et classés G, pour 0,03%.

À noter : augmentation des émetteurs non notés à fin 2017 compte tenu de l'intégration du portefeuille d'Antarius et d'OPC externes non notés.

ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE PAR CRITÈRE ESG

Environnement : C+
 Social : C
 Gouvernance : C+
Note globale : C+

**LA NOTE MOYENNE DU BENCHMARK
RETENU PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
INSURANCE RESSORT ELLE AUSSI À C+ ⁽¹⁾**



(1) Benchmark de référence : 90 % Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

**PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN 2017
PAR RAPPORT À 2016**

- Élargissement du périmètre évalué intégrant Antarius et représentant désormais plus de 93 % des encours notables.
- Baisse des émetteurs notés E, F et G à fin 2017 (3,8 % fin 2017 contre 6,8 % fin 2016).
- Une note moyenne ESG respectant l'objectif à C+ et aussi bien notée que l'indice benchmark.
- Une évolution plus rapide du portefeuille de référence vers les notes A, B et C par rapport à la tendance du portefeuille de Société Générale Insurance.

C ÉVALUATION CARBONE DU PORTEFEUILLE

L'objectif que s'est fixé Société Générale Insurance pour 2017 est d'être au moins aussi bien notée que l'indice benchmark et de maintenir le niveau d'émissions de tCO₂ par

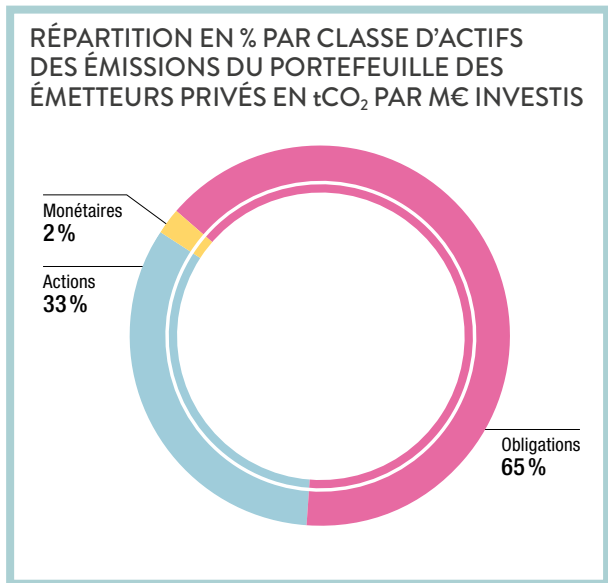
rapport à 2016, tout en intégrant les actifs d'Antarius, ainsi que les émissions des émetteurs souverains non pris en compte en 2016.

PÉRIMÈTRE ET RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS DES ÉMISSIONS DE CO₂

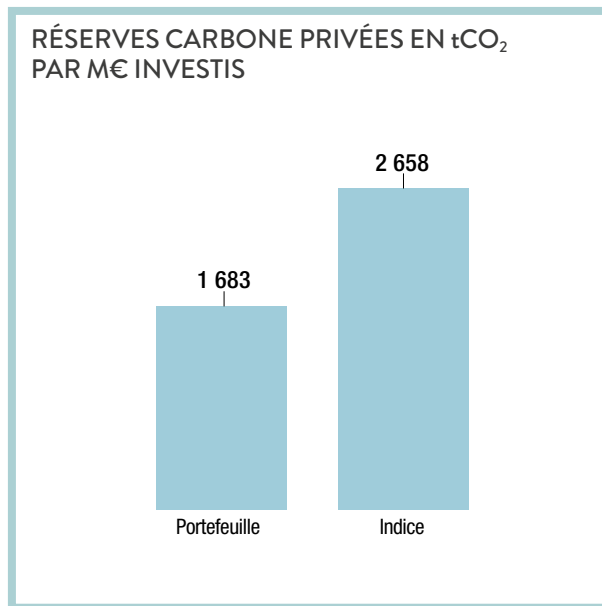
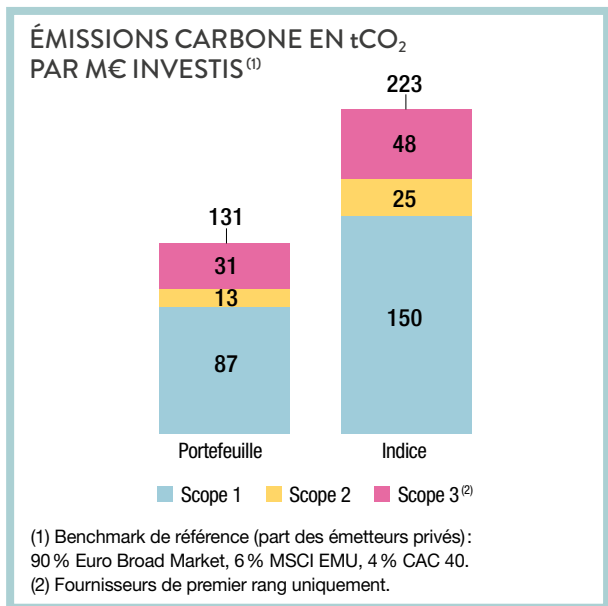
	Couverture de l'analyse	Notés	% notés/notables
Encours portefeuille (périmètre France) analysés (M€)	84 536		
Encours des émetteurs privés notables (M€)	34 286	30 093	87,68 %
Encours des émetteurs publics notables (M€) ⁽¹⁾	34 835	34 830	99,98 %

(1) Hors émetteurs supranationaux qui ne disposent pas de données CO₂ et sont ainsi non notables.

Montant total des encours analysés (M€)	84 536
Montant total des encours notés (M€)	64 923
% du portefeuille noté carbone	76,80 %



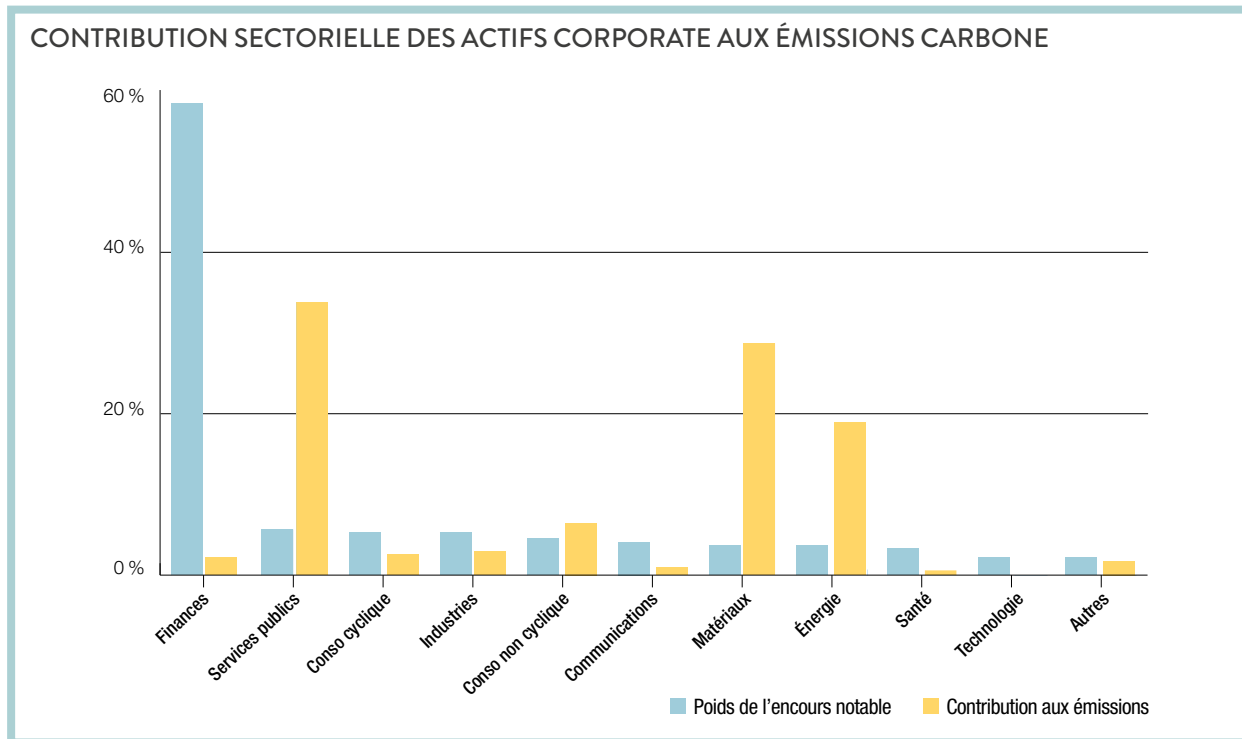
1 EMPREINTE CARBONE DES ÉMETTEURS PRIVÉS PAR M€ INVESTIS DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCE



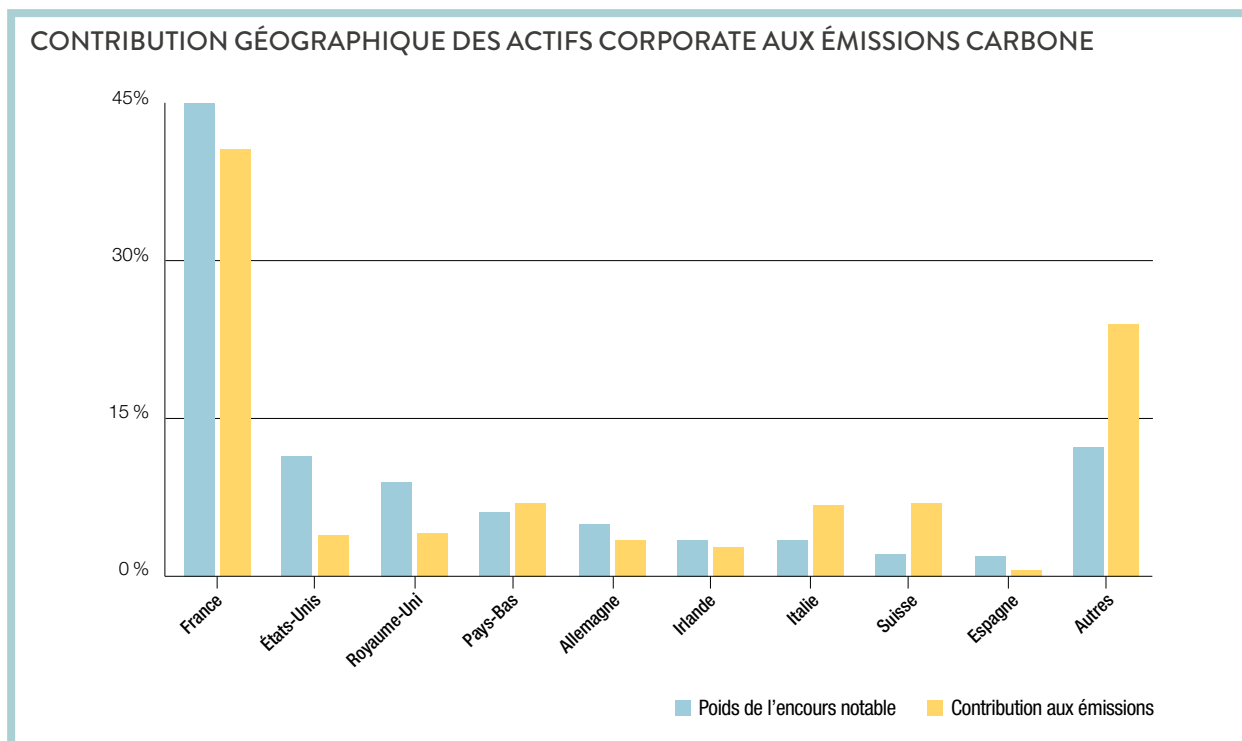
Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investis. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille. À titre de comparaison, l'empreinte carbone corporate en 2016 (hors Antarius) s'élevait à 109,40 tCO₂/M€. La hausse s'explique par l'intégration des ETF (Exchange Traded Fund), actions d'émetteurs des secteurs Matériaux et Services Publics présents dans les indices et gros contributeurs aux émissions carbonées.

Les émissions 2017 s'élevant à 131 tCO₂/M€ restent sensiblement inférieures à notre indice benchmark qui atteint 223 tCO₂/M€.

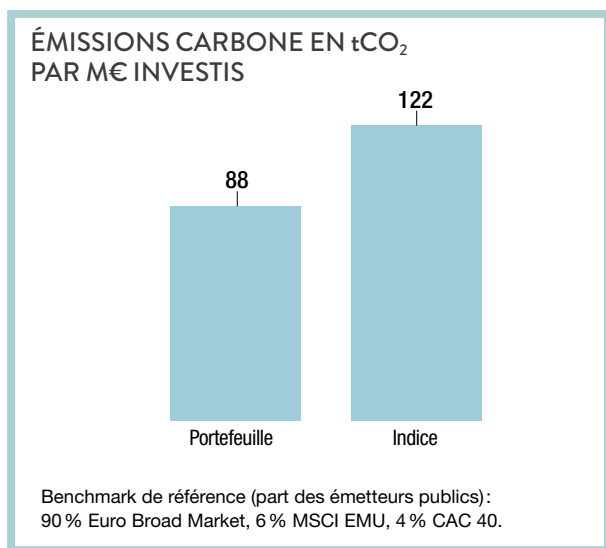
Ce graphique mesure les réserves carbonées du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investis. Il constitue un indicateur des émissions potentielles, résultant de la combustion des réserves fossiles, induites par l'investissement dans ce portefeuille.



Le graphique ci-dessus compare le poids de chaque secteur à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille de Société Générale Insurance.



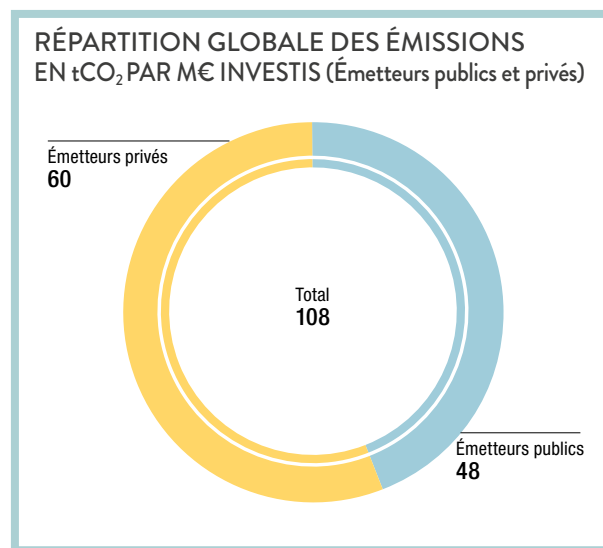
2 EMPREINTE CARBONE DES ÉMETTEURS SOUVERAINS PAR M€ INVESTIS DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INSURANCE



Ce graphe indique que les émissions de CO₂ des émetteurs publics du portefeuille de Société Générale Insurance sont estimées à 88 tCO₂/M€ investis contre 122 pour l'indice de référence.

Du fait de la prépondérance de la dette souveraine française dans le portefeuille, l'empreinte carbone des émetteurs publics se compare favorablement à son indicateur de référence. En effet, la dette souveraine française représente 69 % des dettes souveraines du portefeuille mais seulement 55 % de l'empreinte carbone de cette classe d'actif.

3 ÉMISSIONS GLOBALE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INSURANCE (ÉMETTEURS PUBLICS ET PRIVÉS) EN tCO₂ PAR M€ INVESTIS



Les émissions globales de CO₂ du portefeuille, émetteurs privés et publics compris, s'élèvent à 108 tCO₂/M€. La moindre contribution en émissions de CO₂ des émetteurs souverains permet de compenser l'intégration du portefeuille Antarius, un peu plus carboné. Le nouveau niveau d'émissions de 108 tCO₂/M€ investis, sur un périmètre plus large, est comparable à celui de 2016 qui était de 109 tCO₂/M€ investis.

Une part importante des émissions provient des titres liés à l'énergie et aux services. Une augmentation des investissements dans les énergies renouvelables pourrait contribuer à en diminuer le niveau des émissions.

D POLITIQUE D'ENGAGEMENT POUR INFLUENCE

L'engagement ne concerne potentiellement que les émetteurs privés et là où Société Générale Insurance détient des positions en Capital (pas d'engagement en tant que porteur d'obligations et de dettes et vis-à-vis d'entité publiques).

Société Générale Insurance s'assure que le vote est en ligne avec les orientations de sa politique ESG.

E PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES POUR 2018-2020

Société Générale Insurance participe à différents groupes de travail avec ses pairs au sein de la FFA dans l'objectif de définir une méthodologie fiable d'évaluation de la trajectoire en degrés des portefeuilles.



ANNEXES

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG ET CARBONE DES ACTIFS D'UN PORTEFEUILLE

Société Générale Insurance a confié à Amundi l'évaluation ESG et carbone de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique. Cette évaluation doit permettre la formalisation d'une stratégie climat, ainsi que d'objectifs de réduction des émissions de CO₂ du portefeuille.

A MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG DU PORTEFEUILLE

Cette approche méthodologique distingue les émetteurs privés (entreprises), des États.

1 ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

Elle s'appuie sur les trois piliers clés extra-financiers : l'Environnement, le Social, et la Gouvernance, et balaye un total de 36 critères en lien avec les grands principes universels (Organisation Internationale du Travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE, pacte mondial des Nations-Unies...).

Ces 36 critères sont répartis ensuite en deux catégories : les critères génériques au nombre de 15 et les critères spécifiques au nombre de 21.

Elle se caractérise par une approche « Best-in-class », c'est-à-dire qui consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur afin de faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès, **qui s'applique à un univers mondial**. Plus de 5 000 émetteurs dans le monde sont notés, **les notes délivrées par Amundi peuvent varier de A pour la meilleure note à G pour la moins bonne**. Ces notes reposent sur un consensus d'agences extra-financières comme Vigeo-Eiris MSCI, qui fait référence en Europe, mais aussi MSCI, agence nord-américaine à couverture mondiale, et d'autres agences spécialisées sur certaines thématiques. Les notes sont ensuite enrichies par une analyse interne qualitative.

► Parmi les indicateurs environnementaux pris en compte, on trouve :

- l'intensité carbone ;
- la consommation d'énergie ;
- les tendances des émissions passées ;
- les objectifs fixés ;
- la certification ;
- la R&D sur produits innovants ;
- les produits contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

► Parmi les indicateurs mesurant la dimension sociale, on recense :

- les systèmes de gestion de carrière (existence, qualité, couverture...);
- la rémunération, la sécurité au travail, l'intégrité des salariés, la protection sociale (politique, transparence, en particulier dans les pays à risque) ;
- les entretiens individuels de carrière ;
- les formations (budget, type, couverture : pays, cadres/non cadres...);
- l'équilibre hommes/femmes ;
- la diversité (politique, moyens, cohérence, couverture...);
- le turnover ;
- la part des emplois précaires ;

- le respect et l'aménagement du temps de travail (initiatives prises pour promouvoir la flexibilité du temps de travail à la demande des salariés, conciliation vie professionnelle-vie privée);
- la qualité du dialogue social;
- l'analyse des controverses.

► Parmi les indicateurs mesurant la dimension de gouvernance, on compte :

- la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle;
- le taux d'indépendance et la composition du Conseil d'administration;
- la disponibilité des administrateurs;
- le taux de présence (global et individuel) des administrateurs;
- la responsabilité des administrateurs;
- les travaux du Conseil.

On peut l'illustrer ainsi :

EXEMPLES PARMIL LES 15 CRITÈRES GÉNÉRIQUES



Environnement

- Émissions
- Consommation d'énergie
- Eau
- Biodiversité, pollution et déchets



Social

- Conditions de travail et non-discrimination
- Santé et sécurité
- Communautés locales et droits de l'homme



Gouvernance

- Indépendance du Conseil
- Audit et contrôle
- Rémunération
- Droit des actionnaires

EXEMPLES PARMIL LES 21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES



Environnement

- Automobile verte (Automobile)
- Financement vert (Banque)



Social

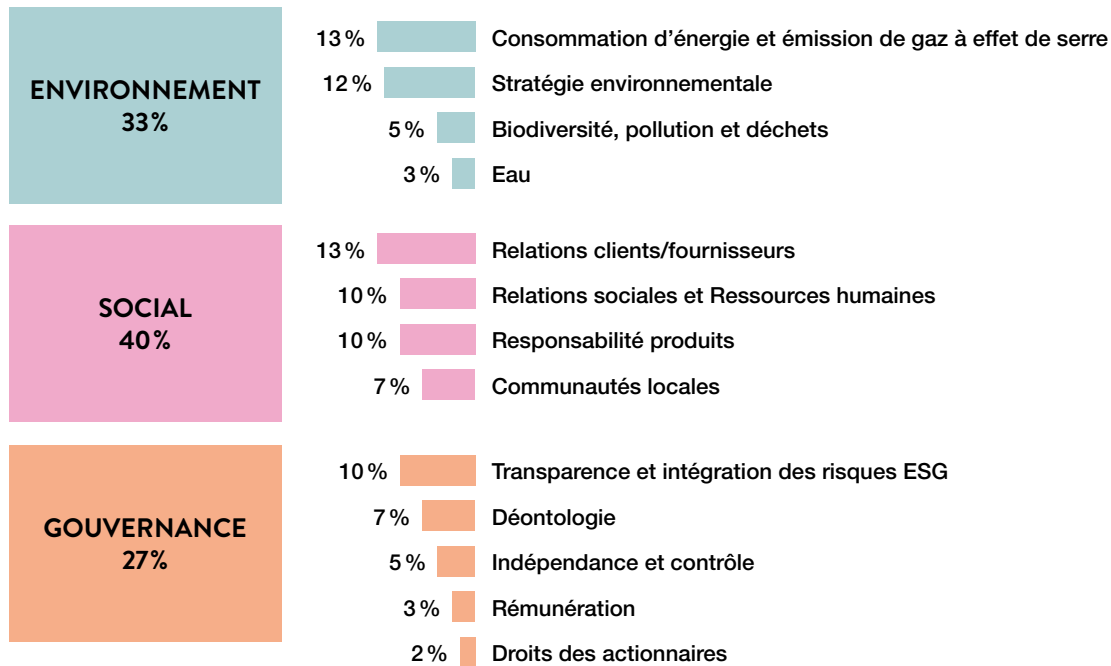
- Accès aux médicaments (Pharmacie)
- Sécurité des produits (Télécommunications)
- Marketing responsable (Pharmacie/Banque/Services financiers/Alimentation et Boissons)

Concernant l'environnement, les critères génériques vont porter entre autre chose sur les consommations d'énergie et d'eau, les émissions de CO₂, etc.

Les critères spécifiques vont varier en fonction du secteur d'activité : stratégie de développement des voitures vertes par le secteur automobile, financement de projets verts pour une banque, etc.

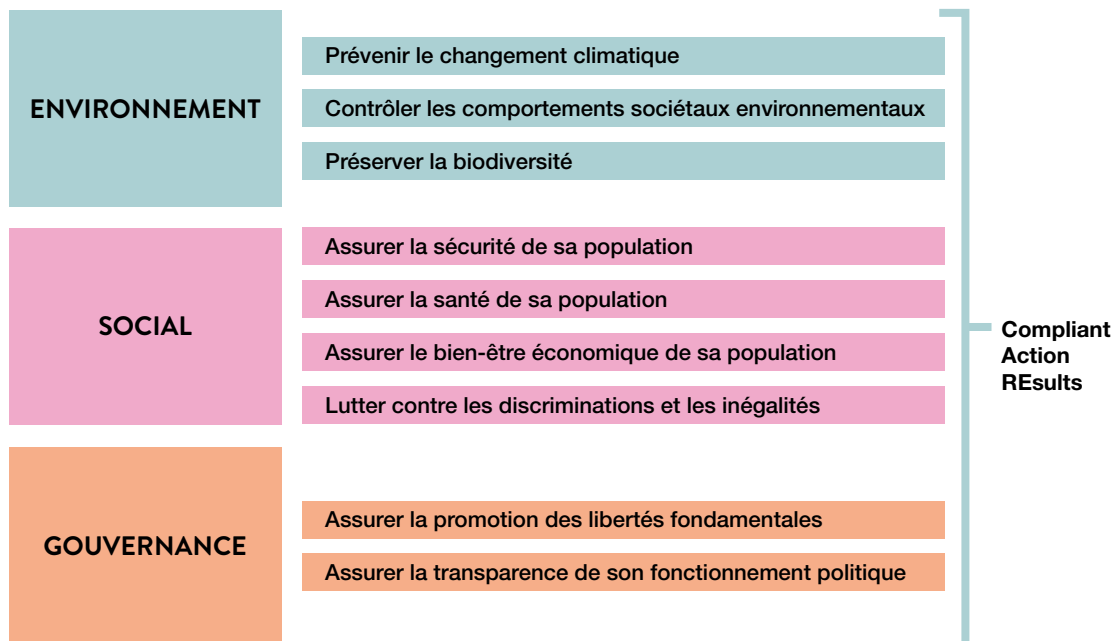
Enfin, cette analyse, qui combine approche quantitative et qualitative, est affinée par l'engagement continu d'Amundi qui se matérialise par la rencontre de près de 200 entreprises par an et plus de 700 sujets abordés.

Sujets abordés par critère en 2017 dans le cadre de la politique d'engagement continu :



2 ANALYSE ESG DES ÉTATS

Elle balaye neuf enjeux couvrant une centaine de critères et évaluant plus de 60 pays sur les bases de données publiques (PNUD⁽¹⁾, OMS⁽²⁾...):



(1) Programme des Nations Unies pour le Développement.

(2) Organisation Mondiale de la Santé.

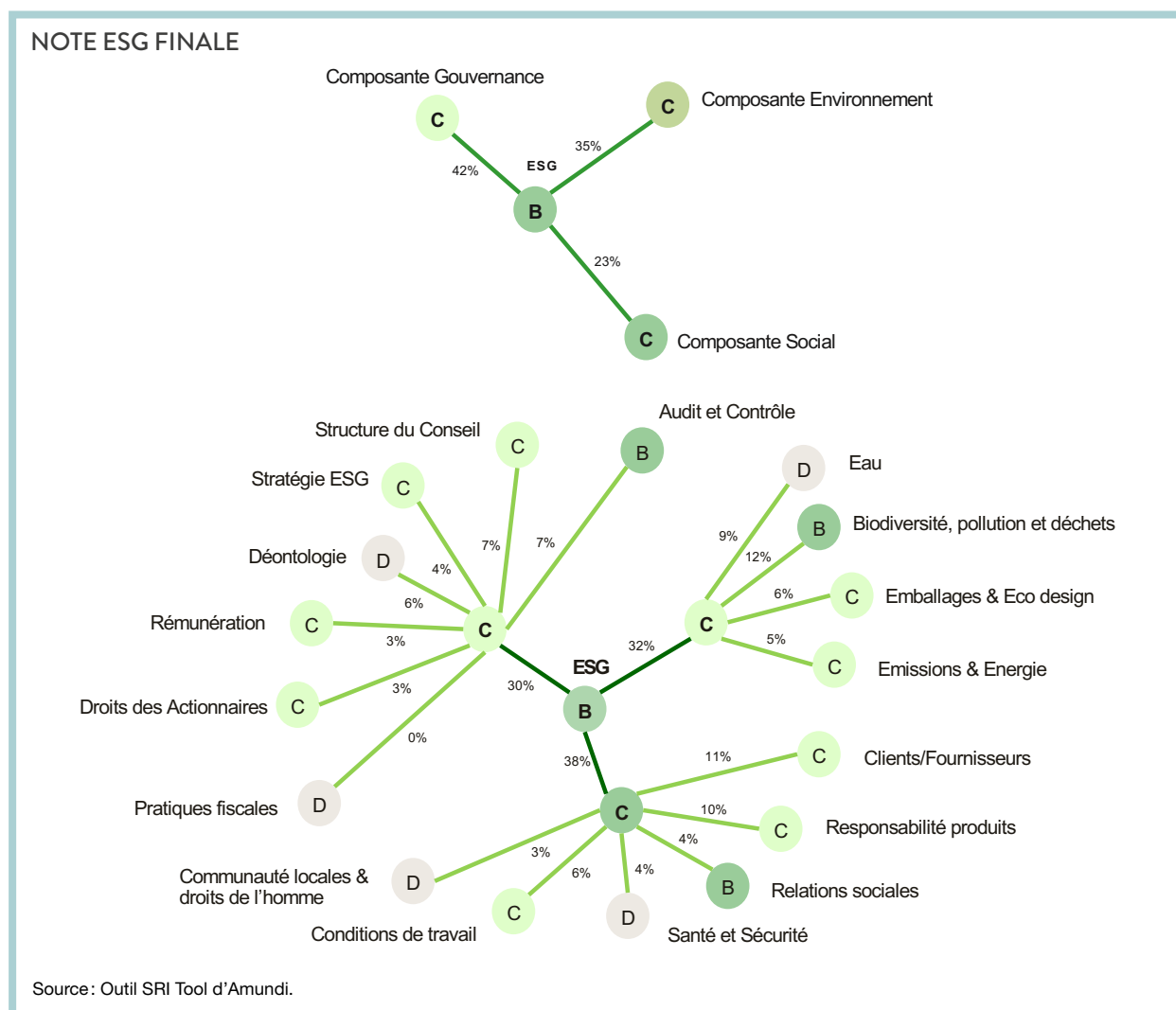
3 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE ESG

Les analyses quantitative et qualitative portant sur les différents indicateurs ESG retenus sont illustrées ci-dessous représentant chacune l'un des trois piliers ESG : Environnement, Social, et Gouvernance.

Chacun des critères est la résultante d'analyses réalisées par des agences ou acteurs extra-financiers tels que Vigéo-Eiris MSCI, Oekom et Sustainalytics, dont la pondération reflète leurs compétences spécifiques sur ce sujet.

Ainsi, la note globale C de la composante Gouvernance (voir ci-dessous) repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux actionnaires, à la stratégie, à la rémunération, à la structure du Conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

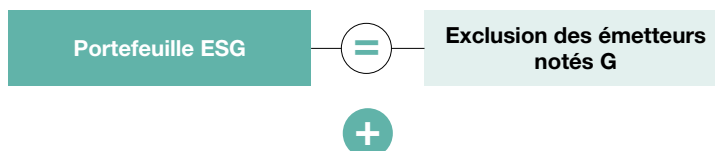
La note globale C de la composante Gouvernance, est ensuite consolidée avec la note globale C affectée à l'environnement, et enfin avec la note globale C affectée à la composante sociale. **La note ESG finale B est une synthèse de ces trois composantes ESG, mais a fait l'objet d'un redressement par Amundi.**



4 PRISE EN COMPTE DE LA NOTE ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

► Le processus d'investissement se déroule en trois étapes :

- 1 Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur sont exclus du portefeuille Société Générale Insurance.



- 2 La note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale dans l'absolu à la note C.



- 3 En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.



En vue d'établir un benchmark, Société Générale Insurance a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

► **L'indice benchmark retenu par Société Générale Insurance est composé :**

- pour 90 % de l'indice « Bofa Merrill Lynch Euro Broad Market » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Société Générale Insurance qui globalement se décompose ainsi :

- obligations : 85 % ;
- immobilier : 5 % ;
- actions européennes : 6 % ;
- actions françaises : 4 %.

Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparables, et d'en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

B MÉTHODOLOGIE DE NOTATION CARBONE D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS

1 CARACTÉRISTIQUES DES DONNÉES UTILISÉES

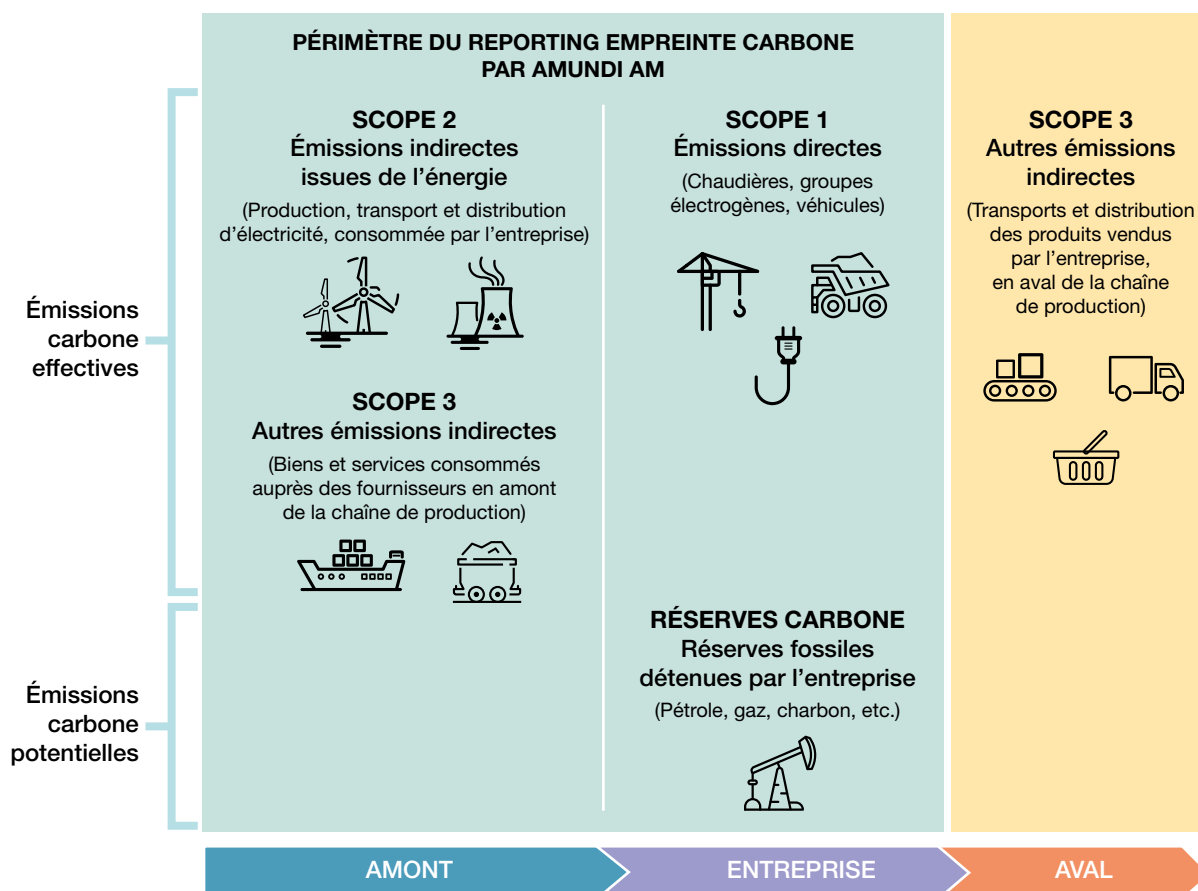
- Les données sur les émissions carbonées des entités privées (entreprises et établissements financiers) sont fournies par l'agence Trucost.
- Les émissions annuelles des entreprises sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂).

- La méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol.

Elle regroupe les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto, dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂. Les gaz à effet de serre pris en compte incluent : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (CF₆).

- Les émissions de gaz à effet de serre sont classifiées par le Greenhouse Gas Protocol en trois catégories: les scopes 1, 2 et 3:
 - **scope 1**: ensemble des émissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise,
 - **scope 2**: ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur,
 - **scope 3**: ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a fait le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3: les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.
- Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbonées potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research.
- Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves.

Ci-dessous, le graphe indique le périmètre pris en compte pour la détermination de l'empreinte carbone d'une entreprise:

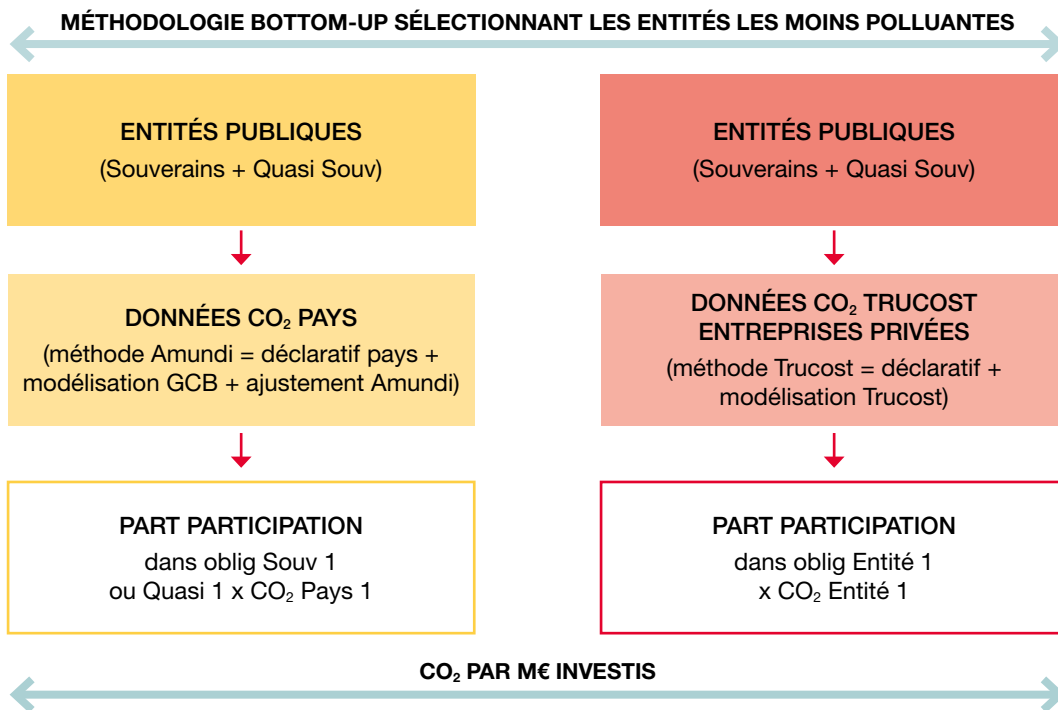


Source: Amundi.

2 INDICATEURS DE MESURE DES ÉMISSIONS DE CARBONE D'UN PORTEFEUILLE

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Insurance a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en T équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark.

Somme CO₂ affectée à un titre détenu dans un portefeuille :



Aux stades actuels de la recherche sur le CO₂, le double-comptage dans les données CO₂ des entités est inévitable et fréquent. Les données CO₂ pourront être modifiées en fonction de l'évolution des méthodologies d'estimation des entités et des techniques de modélisation des fournisseurs de données. Dans le domaine de l'estimation des empreintes CO₂ d'un portefeuille, Amundi cherche en permanence à améliorer sa méthodologie qui pourra donc évoluer.

L'indice benchmark retenu par Société Générale Insurance est le même que celui utilisé pour la notation ESG du portefeuille :

- pour 90 % de l'indice « Bofa Merrill Lynch Euro Broad Market » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

Avertissement

Les graphes sont extraits de reporting basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2017. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. En conséquence, la responsabilité d'Amundi ne pourra être engagée sur la base de ces informations.

Toutes les marques et logos sont indiquées à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2017.



Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com

SOGÉCAP
SIÈGE SOCIAL : Tour D2 -17 bis place des Reflets
92919 Paris La Défense Cedex

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCE
SUR LA VIE ET DE CAPITALISATION
AU CAPITAL DE 26 704 256 EUROS.
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE Code des assurances
430 435 669 R.C.S NANTERRE

Crédit photo : Shutterstock.
Tous droits réservés ; DR – Conception et réalisation : BRIEF

Rendez-vous sur

 Société Générale Insurance  @SG_Assurances

www.assurances.societegenerale.com